

# Bilan technique du Contrat Territorial Eau bassin versant « Sillon et Marais Nord Loire » 2020-2022



Crédits photos : Philippe Marchand SAGE Estuaire de la Loire, Communauté de Communes Estuaire et Sillon



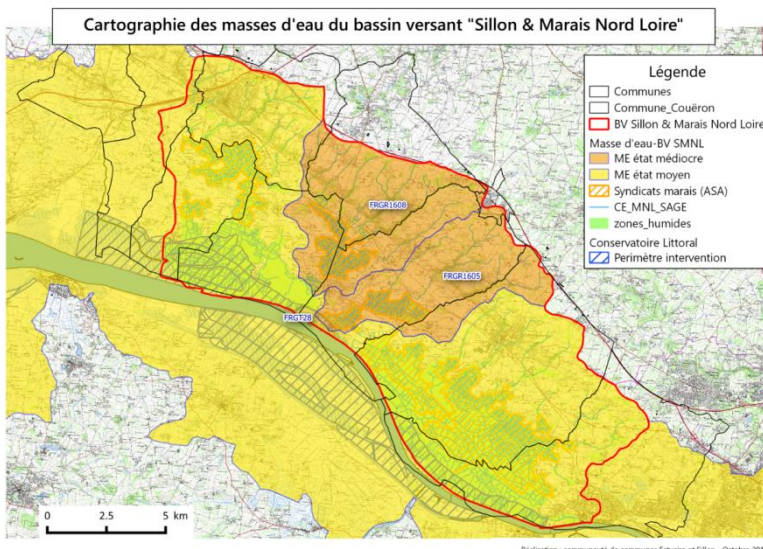
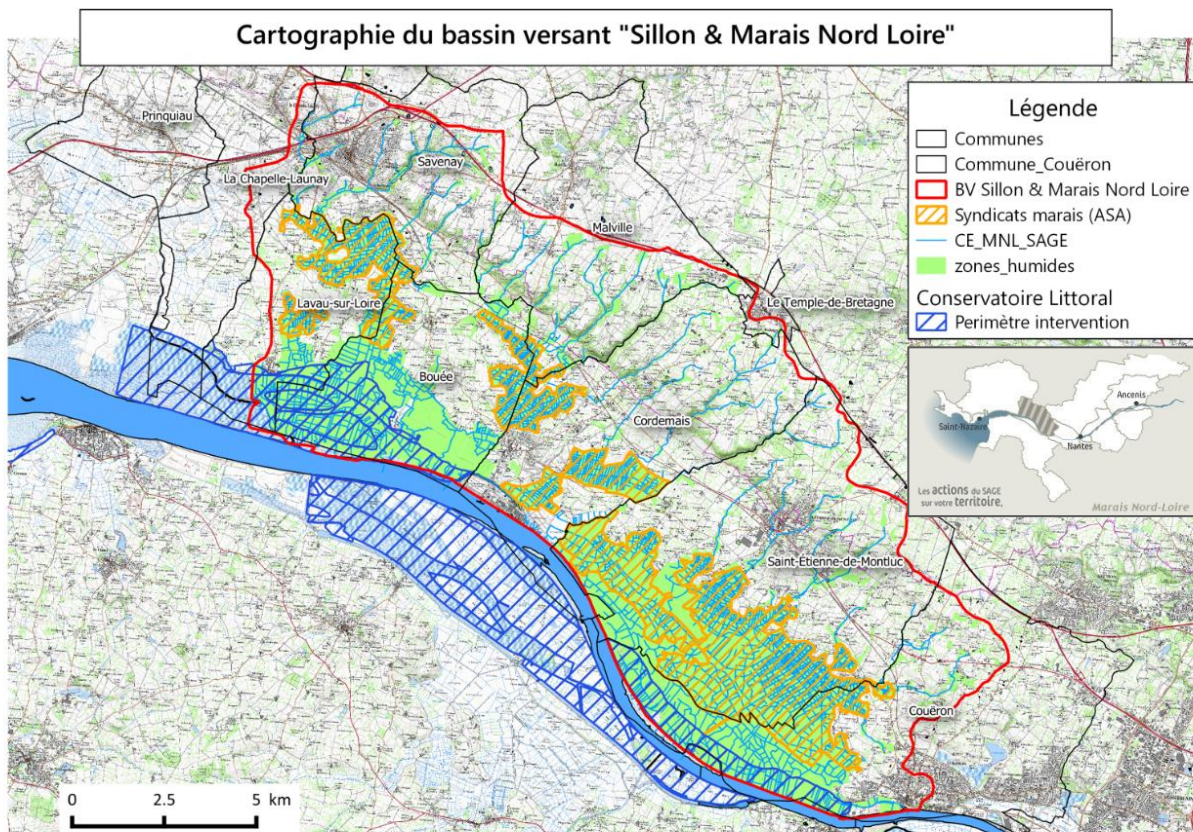
## 1- Présentation du Contrat Territorial Eau 2020-2022 sur le bassin versant « Sillon et Marais Nord Loire »

### a. Le bassin versant Sillon et Marais Nord Loire

Le bassin versant « Sillon et Marais Nord Loire » fait partie du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Il comprend 3 masses d'eau, dont 2 « cours d'eau » entièrement sur son territoire et une partie de la masse d'eau de transition Loire.

Il ne présente pas de captage d'eau potable actif, ni de site de baignade ou de production aquacole.

190 km<sup>2</sup>  
118 km de cours d'eau  
748 km de canaux de marais  
6 640 ha de zones humides (35% du BV)  
●●●●●●●●  
2 EPCI « GEMAPI »  
3 syndicats de marais (ASA)  
Périmètre Conservatoire du Littoral



Les 2 masses d'eau cours d'eau « Étier de Cordemais » (FRGR1608) et « Coulée du Chaud » (FRGR1605) sont classées en état médiocre (*enjeux morphologie, continuité, hydrologie, macropolluants*) et ont un objectif d'atteinte du bon état écologique en 2027.

La masse d'eau de transition « Loire » (FRGT 28) est classée en état moyen (*enjeux poissons*) et a un objectif d'atteinte du bon potentiel écologique en 2027.

## b. Le Contrat Territorial Eau (CT Eau) « Sillon et Marais Nord Loire » 2020-2022

L'étude préalable au CT Eau, réalisée entre mars 2018 et mai 2019, a abouti à un programme ambitieux dans la continuité des outils contractuels précédents. En effet, entre 2008 et 2010, une première étude « état des lieux/diagnostic » du bassin versant avait permis de mener un Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi qu'un Contrat Régional de Bassin Versant de 2011 à 2017. Ces premiers contrats étaient priorisés sur la restauration des marais et ont également été l'occasion de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau « vitrines » et de mettre en place une coordination à l'échelle du bassin versant.

La stratégie 2020-2025 a été validée par le comité de pilotage du CT Eau au printemps 2019, avec les acteurs suivants :

<u>1 structure coordinatrice :</u> Communauté de communes Estuaire et Sillon	<u>7 maîtres d'ouvrages :</u> Communauté de communes Estuaire et Sillon Nantes Métropole Conservatoire du littoral Département de Loire-Atlantique Syndicat des marais des Prés du Syl Syndicat des marais estuariens de Cordemais Syndicat des marais de Saint-Étienne/Couëron
<u>3 financeurs :</u> Agence de l'eau Loire-Bretagne Région des Pays de la Loire Département de Loire-Atlantique	

La stratégie ainsi que la feuille de route initiale du CT Eau Sillon et Marais Nord Loire ont été construites autour de 13 fiches actions :

Domaines d'actions	Typologies actions	Numéro fiche action
Actions cours d'eau	Travaux sur lit mineur (cours d'eau)	CE-1
	Travaux sur berges (cours d'eau)	CE-2
	Travaux sur ripisylve (cours d'eau)	CE-3
	Travaux sur la continuité (cours d'eau)	CE-4
	Actions sur lit majeur	CE-5
Actions lutte contre EEE*	Actions de lutte contre invasives	LEEE-1
Actions marais	Travaux de curage (marais)	MA-1
	Travaux sur berges (marais)	MA-2
	Travaux sur ripisylve (marais)	MA-3
	Travaux sur la continuité (marais)	MA-4
Actions à l'échelle du bassin versant	Études complémentaires	BV-1
	Suivi, évaluation	BV-2
	Animation, communication, sensibilisation	BV-3

\* espèces exotiques envahissantes

L'ensemble de ces actions représente un montant, tous maîtres d'ouvrages confondus, de :

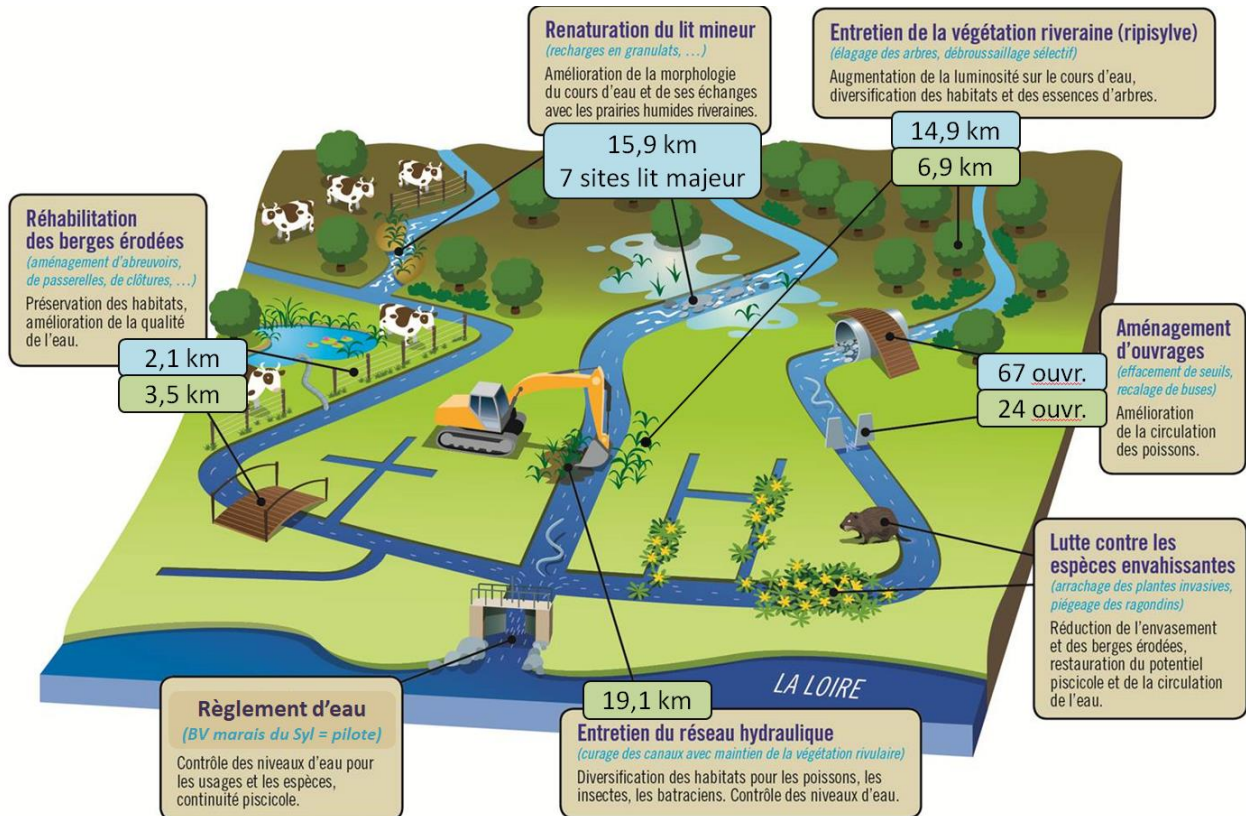
- 2 007 657 € HT\* pour le CT Eau 2020-2022 ;
- 2 123 027 € HT prévisionnels pour 2023-2025 ;
- Soit un montant total prévisionnel de 4 230 469 € HT pour la stratégie 2020-2025.

\* À noter que dans le contrat signé, le montant total du CT Eau intègre des travaux de restauration du Larthus de 2019 accompagnés par la Région pour un montant prévisionnel de 99 785 € HT, soit un CT Eau 2020-2022 s'élevant à 2 107 442 € HT. Ce chantier a bien été réalisé, mais n'est pas pris en compte dans le présent bilan.



## 2- Bilan technique et financier du CT Eau SMNL 2020-2022

### a. Bilan technique

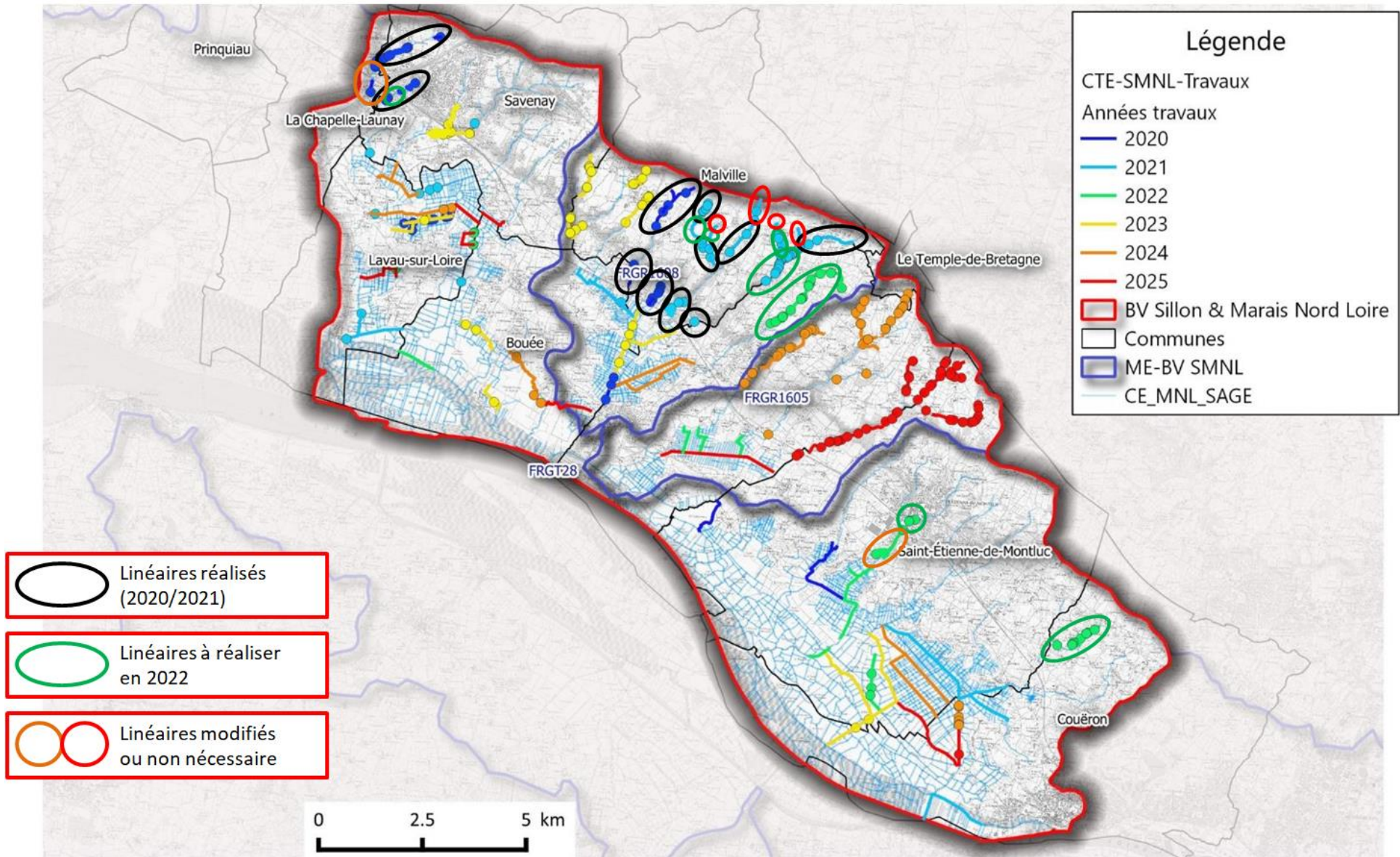


*Schéma de présentation des actions milieux aquatiques et quantitatifs prévisionnels du CT Eau 2020-2022  
(en bleu : cours d'eau, en vert : marais)*

### Bilan technique des actions cours d'eau (fiches actions CE-1, CE-2, CE-3, CE-4 et CE-5)

		2020	2021	2022	2020-2022
<b>Restauration de la morphologie des cours d'eau en ml (lit mineur, lit majeur, ripisylve et berges)</b>	prévus	4 219	7 588	4 112	15 919
	réalisés	3 044	3 991	0	7 035
	refus	0	70	0	70
	non nécessaires	899	2 999	0	3 898
	restant à réaliser	422	2 552	4 112	7 086
<b>Restauration de la continuité des cours d'eau en nombre d'ouvrages</b>	prévus	26	19	22	67
	réalisés	28	23	0	51
	refus	0	0	0	0
	non nécessaires	7	5	0	12
	restant à réaliser	4	5	22	31

Des linéaires et ouvrages non prévus initialement ont été ajoutés en fonction des opportunités rencontrées lors des travaux ou sur des sites apparemment oubliés lors de l'étude préalable et qui sont nécessaires. De même certaines actions préconisées lors de l'état des lieux de 2018 ne semblaient plus d'actualité, expliquant des quantitatifs « non nécessaires ». Ce sont notamment les linéaires de cours d'eau en tête de bassin versant où les actions préconisées (souvent reméandrage ou diversification) n'avaient pas beaucoup de sens comme le montre également la bibliographie récente. Les quantitatifs « restant à réaliser » sont les actions prévues au programme initial et qui vont être réalisées en 2022/23.



*Cartographie de l'avancement des actions en cours d'eau du CTEau 2020-2022*

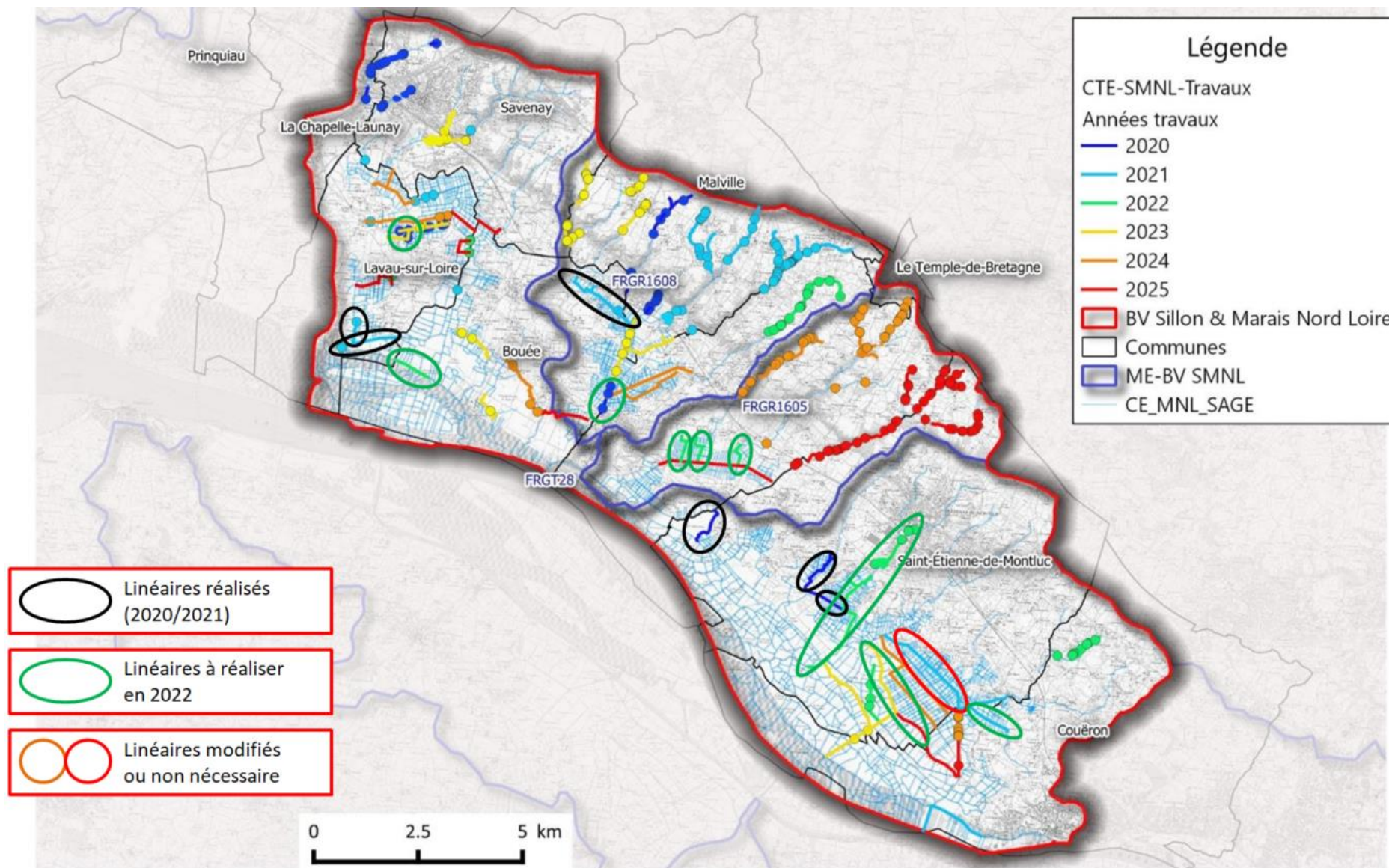


Bilan technique des actions marais (fiches actions MA-1, MA-2, MA-3 et MA-4)

		2020	2021	2022	2020-2022
<b>Restauration des canaux de marais</b> (yc ripisylve) en ml	prévus	3 572	7 838	7 641	19 051
	réalisés	2 873	3 270	0	6 143
	refus	339	0	0	339
	non nécessaires	0	3 844	0	3 844
	restant à réaliser	360	1 150	7 641	9 151
<b>Restauration des berges en marais</b> en ml	prévus	3 583	0	0	3 583
	réalisés	0	0	0	0
	refus	0	0	0	0
	non nécessaires	0	0	0	0
	restant à réaliser	3 583*	0	0	3 583*
<b>Restauration de la continuité en marais</b> en nombre d'ouvrages	prévus	11	6	7	24
	réalisés	0	1	0	1
	refus	0	0	0	0
	non nécessaires	8	5	0	13
	restant à réaliser	3**	0	7	10

\* linéaires correspondant au site pilote de restauration des berges de l'étier de la Chaussée qui sera réalisé à l'automne 2022 (bons de commandes prêts).

\*\* 3 ouvrages sur canaux primaires/secondaires vont être restaurés en 2022 (bon de commande prêt). La plupart des autres ouvrages identifiés comme « à restaurer » sont en réalité des accès vétustes à des parcelles privées et sont donc à la charge des propriétaires.



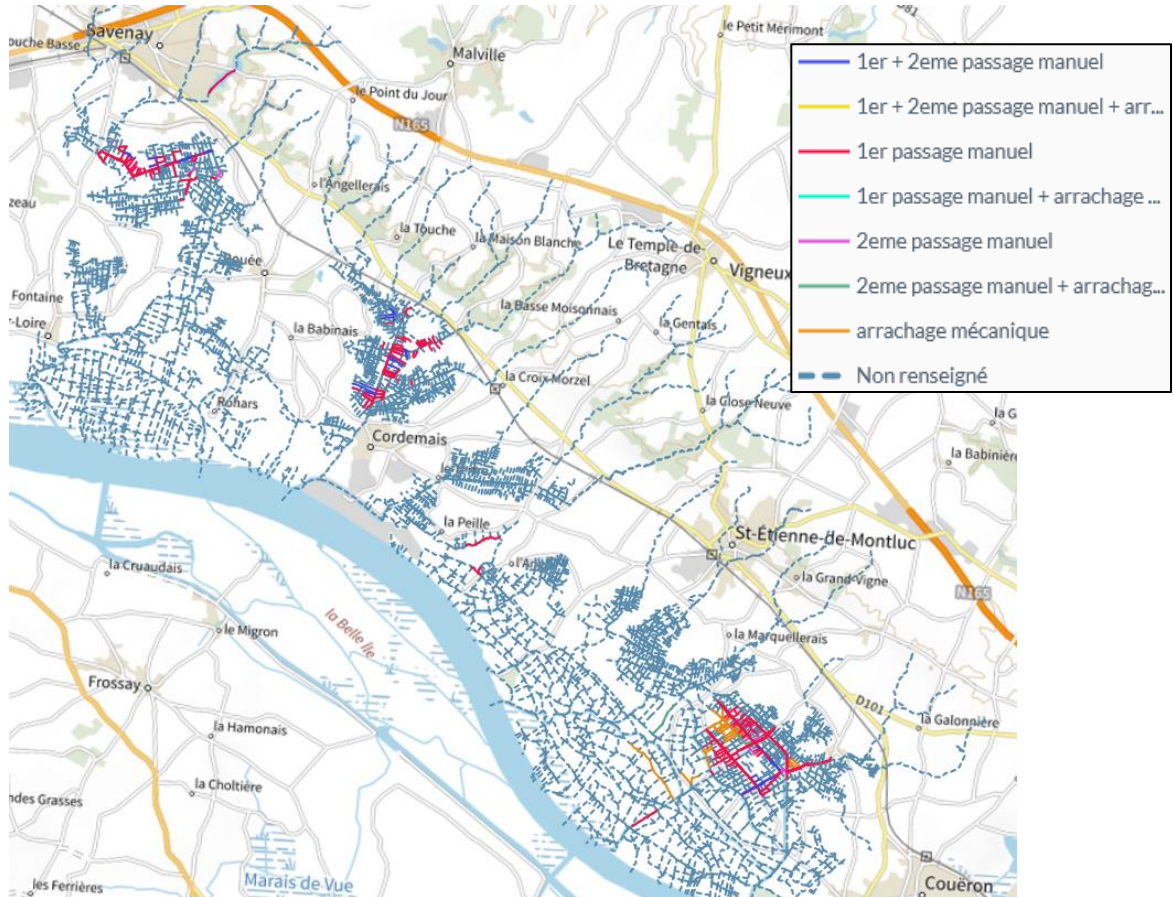
*Cartographie de l'avancement des actions en marais du CT Eau 2020-2022*



Bilan technique des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (fiche action LEEE-1)

Les actions de lutte contre la jussie sont réalisées en 2 temps :

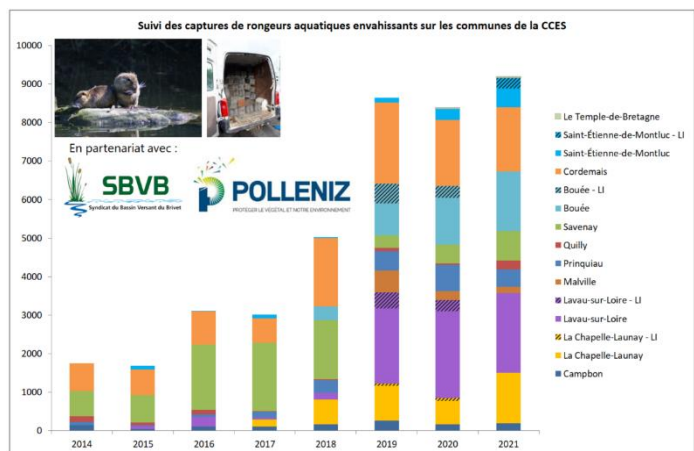
- Inventaire du niveau d’envahissement des milieux en régie par Estuaire et Sillon à l’aide d’une application développée en interne > **30 km inventoriés en 2020 et 82 km en 2021** ;
- Travaux d’arrachage manuel et mécanique, sous maîtrise d’ouvrage d’Estuaire et Sillon, de Nantes Métropole ou du Syndicat des Marais de Saint-Étienne/Couëron en fonction des sites > **10 km de milieux restaurés en 2020 et 35 km en 2021**.



Cartographie des travaux jussie réalisés en 2020 et 2021 dans le CT Eau

Les actions de lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants sont menées par Estuaire et Sillon sur son territoire en partenariat avec le Syndicat du Bassin Versant du Brivet et à travers une convention cadre avec Polleniz.

Cette action ne fait pas l’objet d’un accompagnement financier à travers le CT Eau, mais contribue néanmoins à la qualité des milieux aquatiques (notamment sur les sites restaurés).



Bilan technique des actions bassin versant (fiches actions BV-1, BV-2 et BV-3)

Les études complémentaires prévues au CT Eau 2020-2022 (BV-1) n’ont pas encore été lancées, par manque de moyens et de temps. Pour rappel, les études sont les suivantes : inventaires zones humides, inventaire des éléments structurants du paysage, étude pollutions diffuses/qualité des eaux, étude gestion des étiers libres et étude sur les espèces exotiques envahissantes émergentes.

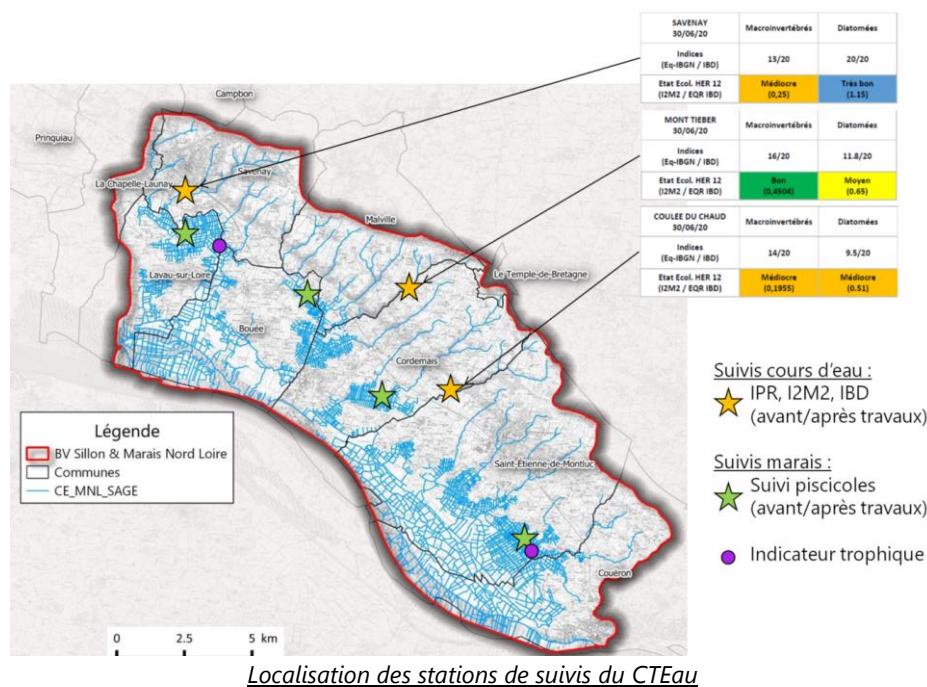


Toutefois :

- Suite à la validation par la CLE du SAGE Estuaire de la Loire des cahiers des charges « mise à jour des inventaires zones humides » et « inventaire des éléments structurants du paysage », il est envisagé de lancer un appel d'offre courant 2<sup>e</sup> semestre 2022 pour mener une étude regroupant les 2 demandes du SAGE ainsi que le volet qualité des eaux ;
- Les objectifs de l'étude « Espèces Exotiques Émergentes » prévue sont en partie couverts par l'adhésion du territoire au « Pacte Invasion Biologique » animé par le Parc Naturel Régional de Brière ;
- L'étude sur la gestion des étiers libres est abandonnée car l'échelle de travail n'est pas pertinente (uniquement sur une partie de la rive Nord de l'Estuaire de la Loire).

**Les indicateurs prévus au contrat sont mis en œuvre**, conformément au programme prévisionnel :

- Les indicateurs avant/après travaux CTEau ont été réalisés en 2020 et seront réalisés à nouveau en 2025 : IPR, IBD et I2M2 sur 3 stations en cours d'eau ; indicateurs piscicoles sur 4 stations en marais.
- 2 stations d'indicateurs trophiques en marais poursuivent leurs suivis ;
- Les suivis morphologiques sont réalisés en régie avec l'aide d'un stagiaire (à partir de 2022 suite au déménagement du service et à l'augmentation de sa capacité d'accueil) ;
- Les inventaires faune flore N-1 ont été réalisés en 2019, 2020, 2021 et 2022 (en finalisation).



**Le volet communication/sensibilisation a été défini, validé et lancé en 2021.** Il se traduit par :

- Des actions externalisées à travers une convention avec le CPIE Loire Océane pour réaliser :
  - o Des sorties terrain près des cours d'eau à destination des scolaires (6 classes/ans) ;
  - o Un topoguide et l'animation d'une rando fil de l'eau à destination du grand public ;
  - o Des animations sur des circuits vélo sur la thématique de l'eau ;
  - o Un Mement'Eau (même exemple que SBVB) à destination du grand public ;
  - o Une 1/2 journée de formation et d'échanges sur les enjeux de la restauration et de l'entretien des cours d'eau à destination des élus et agents techniques du territoire.
- Des actions en régie :
  - o Création de panneaux de chantiers spécifiques au CT Eau (4 cours d'eau et 2 marais) ;
  - o La parution d'un article de fond 1 fois par an dans le magazine intercommunal ;
  - o Des communiqués de presse réguliers sur les secteurs de travaux ;
  - o Des posts réguliers sur les réseaux sociaux...

L'équipe d'animation du CT Eau a été renforcée en mars 2020 avec l'arrivée d'un technicien rivières puis d'une assistante administrative (50% ETP) en janvier 2021. Elle se compose donc en 2022 de 2,5 ETP + le stagiaire « indicateurs du CT Eau ».

### b. Bilan financier

*Important : l'ensemble des chiffres et graphiques présentés ci-dessous sont issus du tableau de suivi du programme arrêté au 27/07/2022 et sont présentés en € HT. « Montants engagés (sub) » = montants des demandes de subventions engagés ; « Montants réalisés » = actions terminées et facturées ou en passe de l'être*

#### Taux de réalisation global

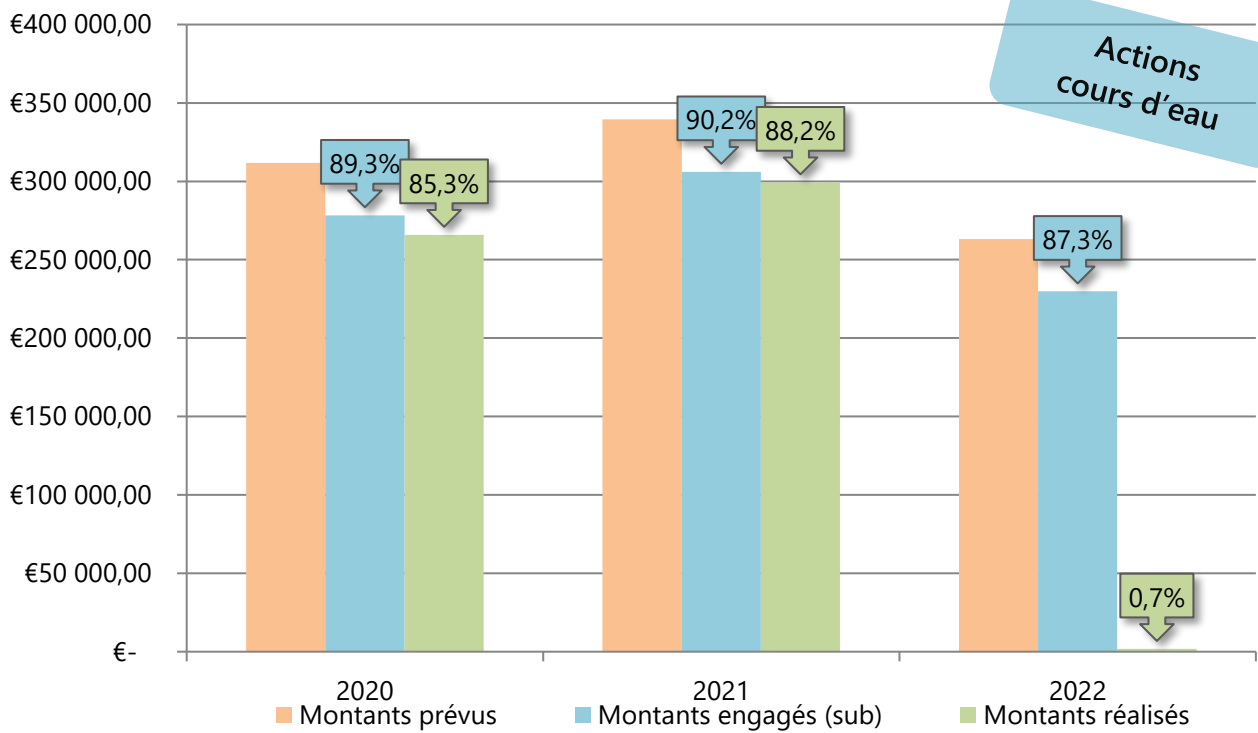
Années/période	Montants prévus	Montants engagés (sub)	Montants réalisés
2020	766 632,67 €	661 466,00 €	628 638,19 €
2021	722 150,67 €	549 484,00 €	518 394,39 €
2022	518 874,33 €	449 541,00 €	147 826,78 €
2020-2022	2 007 657,67 €	1 660 491,00 €	1 294 859,36 €



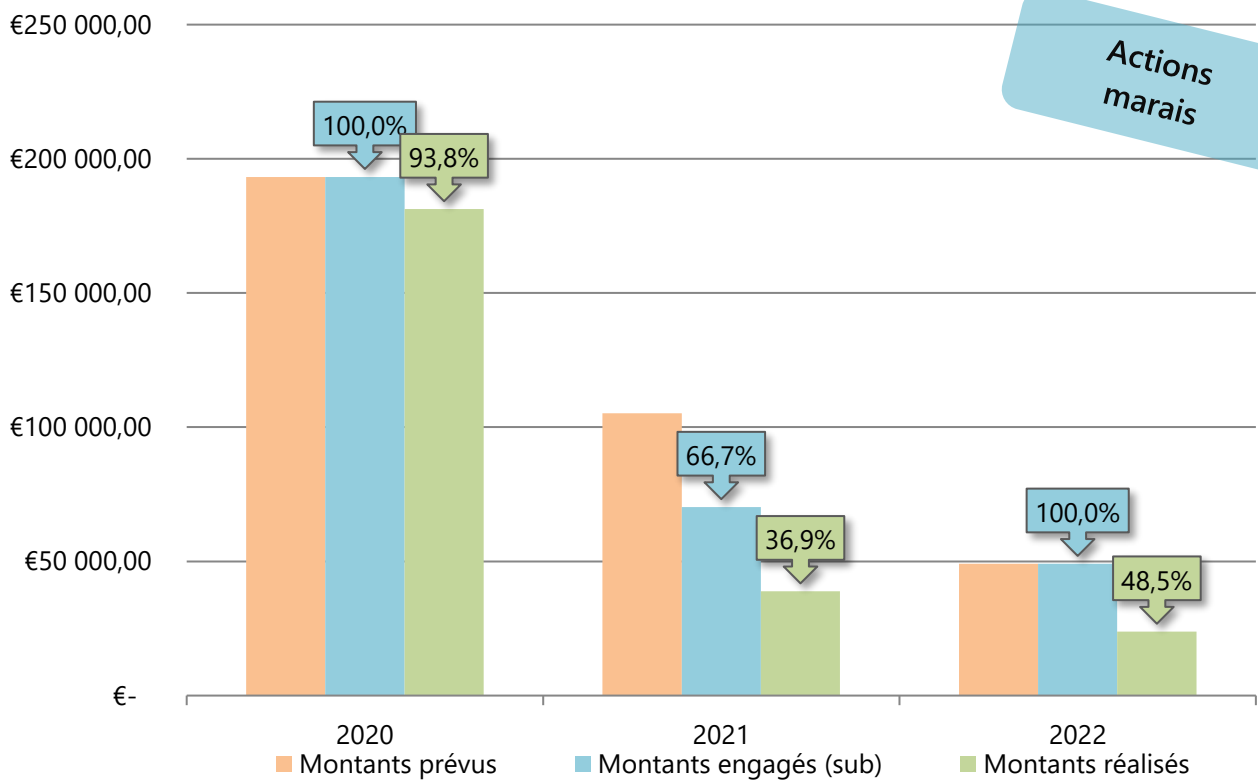


**Taux de réalisation par thématiques**

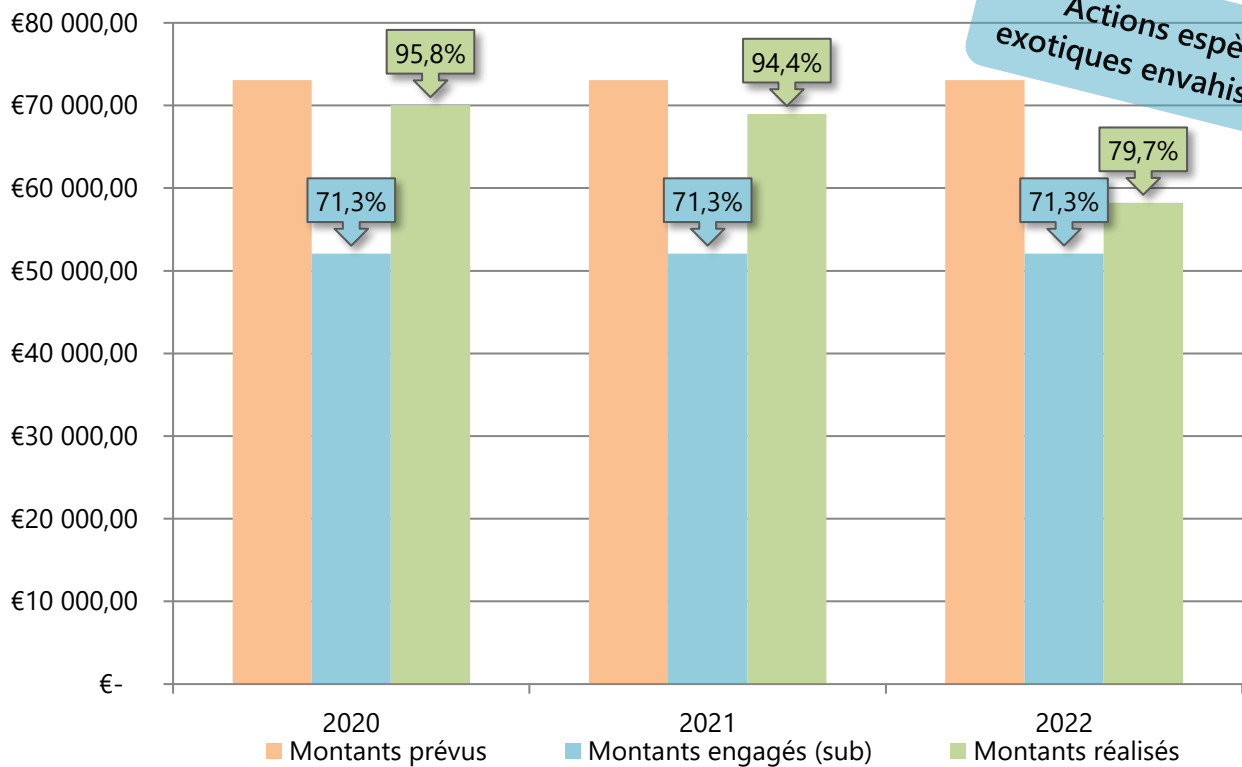
*Actions cours d'eau (fiches actions CE-1, CE-2, CE-3, CE-4 et CE-5)*



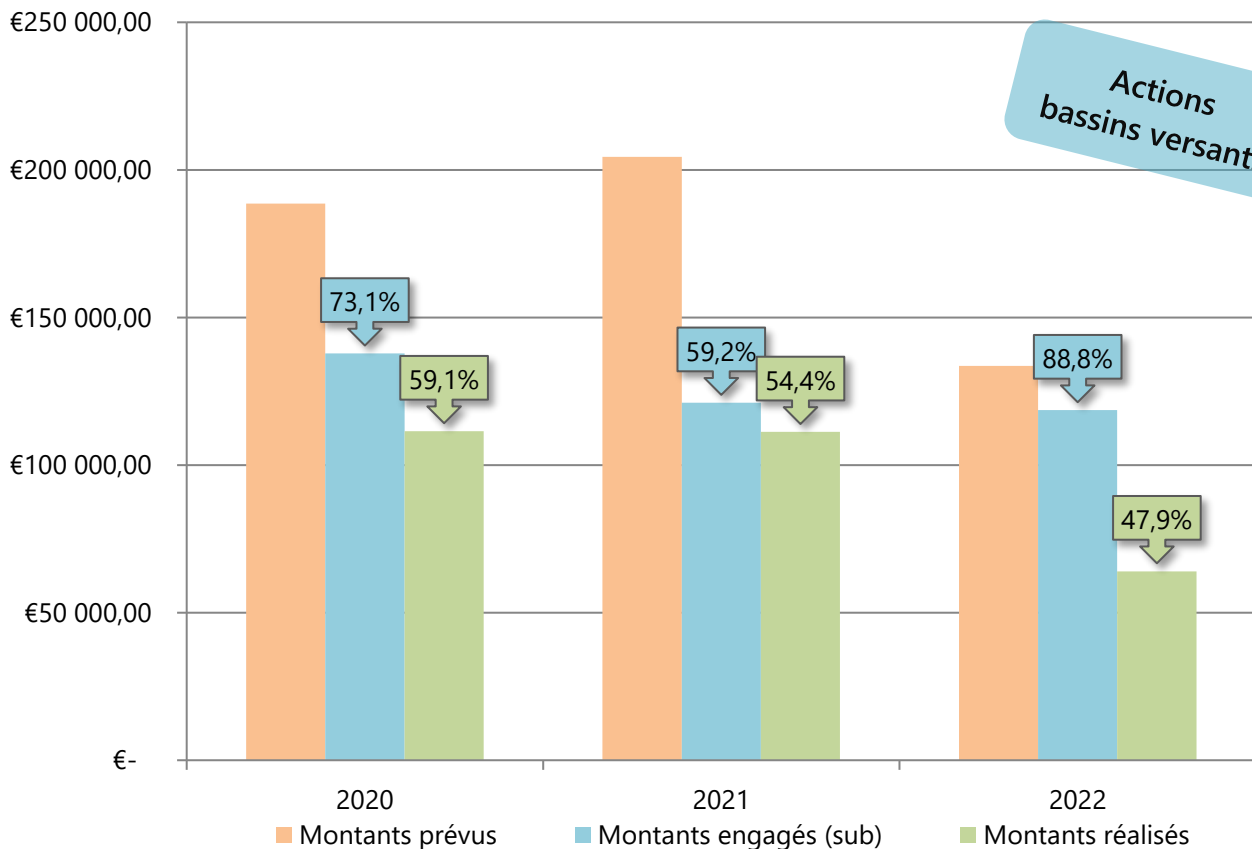
*Actions marais (fiches actions MA-1, MA-2, MA-3 et MA-4)*



Actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (fiche action LEE-1)



Actions bassin versant (fiches actions BV-1, BV-2 et BV-3)





### Taux de réalisation par maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage	Périodes	Taux d'engagement	Taux de réalisation	
		Engagé/prévu	Réalisé/prévu	Réalisé/engagé
CCES	2020-2021	84,2%	83,0%	98,5%
	2020-2022	85,7%	71,9%	83,9%
Nantes Métropole	2020-2021	94,2%	21,9%	23,3%
	2020-2022	97,2%	6,9%	7,1%
Conservatoire du littoral	2020-2021	0,0%	0,0%	0,0%
	2020-2022	0,0%	0,0%	0,0%
Département de Loire-Atlantique	2020-2021	-	-	-
	2020-2022	100,0%	0,0%	0,0%
Synd. Mar. des Prés du Syl	2020-2021	100,0%	35,8%	35,8%
	2020-2022	100,0%	29,0%	29,0%
Synd. Mar. Estuariens Cordemais	2020-2021	100,0%	117,3%	117,3%
	2020-2022	100,0%	100,3%	100,3%
Synd. Mar. De Saint-Étienne/Couëron	2020-2021	100,0%	89,8%	89,8%
	2020-2022	100,0%	93,0%	93,0%

#### c. Analyse du bilan

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour mettre en perspectives le présent bilan :

- Le contexte sanitaire de 2020 et 2021 a complexifié l'ensemble des démarches (construction du contrat, étapes de validation, lancement des marchés publics, recrutement...) et retardé l'instruction réglementaire du dossier (2 enquêtes publiques lancées puis annulées, nécessité de déposer une demande de dérogation exceptionnelle pour 2020 puis de redéposer le dossier en 2021 suite aux évolutions réglementaires) ainsi que la prise de poste des élus du nouveau mandat suite aux élections de 2020 ;
- Une partie des enveloppes prévisionnelles du CT Eau ont été sous-dimensionnées (inventaires faune/flore, travaux sur la ripisylve notamment) et en 2021 les prix des marchés et prestations ont commencé à augmenter significativement ;
- Le présent bilan est réalisé mi-2022, avant la période de travaux autorisée par l'arrêté préfectoral. Aussi, les niveaux de réalisation de cette troisième année sont ici sous-estimés ;
- Le CT Eau Sillon et Marais Nord Loire fait partie des premiers contrats de ce type à avoir été lancé en Loire-Atlantique. Il n'existait donc pas de cadre type et de documents de référence. Plus globalement, l'outil CT Eau est un programme unique permettant d'avoir une vision et une stratégie cohérente sur un bassin versant et un pas de temps donnés : il permet de donner de la lisibilité aux actions eau. Néanmoins, l'hétérogénéité des modalités d'engagements et de suivis des dossiers de subventions entre les 3 co-financeurs engendre un pilotage administratif complexe. Couplé à certaines lourdeurs réglementaires, l'objectif de simplification administrative des programmes de restauration du bon état des masses d'eau n'est pas rempli.

Malgré ces éléments, **les niveaux de réalisations techniques, financiers à l'échelle du contrat global sont satisfaisants et témoignent d'une bonne dynamique sur ce territoire.**

**Les actions engagées et réalisées sont parfois plus ambitieuses que le prévisionnel.** À titre d'exemples :

- Les travaux en cours d'eau où les actions de restaurations sont réalisées systématiquement en plein et pour lesquelles plusieurs opportunités d'aller plus loin que le programme initial ont été saisies (restauration/création de mares, reconnexion des zones humides adjacentes, déconnexion de drains, identification d'enjeux tourbières...);
- Le volet communication/sensibilisation qui s'est notamment traduit par une première convention cadre avec le CPIE Loire Océane et pour lequel les élus ont validé de dépasser les enveloppes prévisionnelles malgré le plafonnement des aides...

**Seules 2 actions n'ont pas pu démarrer :**

- Les acquisitions foncières sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du Littoral pour lesquelles une enveloppe annuelle de 40 000 € a été validée. Mais aucune opportunité ne s'est présentée depuis 2020 dans son périmètre d'intervention ;
- Le volet « études complémentaires », sous maîtrise d'ouvrage d'Estuaire et Sillon, n'a pour le moment pas pu être lancé par manque de temps et de moyens. Toutefois, la consultation pour une étude « bassin versant » devrait être lancée d'ici la fin de l'année 2022.

**Les partenaires et acteurs du contrat sont également bien mobilisés** comme le montrent les niveaux d'engagement des actions par maître d'ouvrage, ainsi que la participation aux instances de suivi et de pilotage organisées depuis 2020 :

- Le lancement du CT Eau le 30/09/2020 avec 29 participants ;
- 2 comités de pilotage organisés les 18/02/2021 (15 participants) et 22/03/2022 (19 participants) ;
- 2 comités techniques organisés en visio les 18/03/2022 et 10/06/2022.

Cela se traduit également par un faible niveau de refus enregistré lors de l'animation foncière préalable aux interventions (en marais comme en cours d'eau). Le seul refus rencontré pour le moment n'est d'ailleurs pas lié aux actions en elles-mêmes, mais à une volonté d'interpeler les élus sur la nécessité de prendre en compte l'entretien des cours d'eau avant et après les travaux.

Conformément à la stratégie définie par le comité de pilotage et au programme d'action : **les travaux de restauration des cours d'eau 2020-2022 ont été ciblés sur la masse d'eau prioritaire de l'étier de Cordemais (FRGR1608)**, ainsi que sur les secteurs où des problématiques ponctuelles (inondation, érosion...) avaient été remontées lors de la concertation préalable. Concernant les marais, les syndicats, maîtres d'ouvrages des travaux de restauration des canaux, poursuivent leur travail de priorisation des secteurs d'intervention en fonction des besoins réels, sur la base des données récoltées lors de l'étude préalable.

### **3- Conclusions : un premier contrat bien lancé qui valide la stratégie sur 6 ans et la poursuite et l'ajustement du programme d'actions**

Malgré le contexte particulièrement défavorable de 2020 qui a perduré en 2021, les actions du Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire » sont aujourd'hui bien engagées avec déjà de bons niveaux de réalisation, conformément à la stratégie validée.

Afin de compléter la vision intégrée du bassin versant, le lancement de l'étude qualité des eaux, couplée aux inventaires zones humides et éléments structurants du paysage demandés par le SAGE Estuaire de la Loire permettra enfin d'engager le volet « qualité » en lien avec un nécessaire renforcement de l'équipe sur cette thématique.



Ce renforcement, associé à une réévaluation des enveloppes prévues pour le CT Eau 2023-2025 (augmentation globale des marchés de travaux + réévaluation des lignes sous-dimensionnées du premier contrat), garantira la poursuite du programme d'actions prévu sur le territoire jusqu'en 2025 afin d'atteindre les objectifs fixés à l'issue des 6 années. En effet, la stratégie élaborée a d'ores et déjà fait ses preuves depuis 2020 :

- Priorisation des travaux sur 2 masses d'eau (1 dans chaque contrat) et sur les sites identifiés lors de la concertation ayant fait l'objet d'intervention lors des contrats précédents ;
- Ventilation des enveloppes annuelles de façon globalement homogène, avec des quantitatifs plus faibles sur les années 3, permettant de rattraper les retards...

Les ajustements des enveloppes financières évoqués, une simplification des fiches actions visant à faciliter le pilotage administratif du contrat, ainsi que la fiche de poste du renfort pour le volet « qualité des eaux » seront proposés lors de la préparation du Contrat Territorial Eau « Sillon et Marais Nord Loire » 2023-2025.

#### **4- Documents de références**

**Stratégie et feuille de route 2020-2025**

**Bilans annuels 2020 et 2021**

**Présentations et compte-rendu des comités de pilotages (février 2021 et mars 2022)**